



Habitat 06 organise tous les deux ans une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon de 200 locataires sur l'ensemble de notre patrimoine. Elle est réalisée par un prestataire indépendant.

Je voulais tout d'abord remercier les locataires qui ont répondu à la dernière enquête de satisfaction que s'est déroulée par téléphone en octobre dernier. C'est un moment très important pour Habitat 06 et pour l'ensemble de nos résidents, car la qualité des informations recueillies permet de dégager des axes d'amélioration, au-delà des demandes quotidiennes qui nous sont faites.

En quelques mots, les points d'amélioration prioritaires que vous avez identifiés sont au nombre de deux : le traitement des demandes d'intervention ainsi que l'information auprès des locataires sur les interventions. Ils doivent permettre de réduire le taux de relance et d'assurer un meilleur suivi des interventions techniques, jusqu'à la mesure de la qualité d'exécution. Des points de vigilance demeurent pour garantir le maintien et la progression de votre perception sur : la propreté des parties communes ; les interventions dans les parties communes ; le fonctionnement des équipements des résidences ; l'entretien des espaces extérieurs.

Enfin, les points positifs que vous avez relevés devront être soutenus dans le temps: la qualité des logements ; l'état et le fonctionnement des équipements du logement ; le rapport qualité / prix du logement.

Voilà en quelques mots les principaux enseignements de cette enquête qui vont nous permettre de conduire les actions nécessaires pour répondre au mieux à vos attentes.

La fin d'année s'approche, permettez-moi de vous adresser ainsi qu'à vos proches d'heureuses fêtes et une très bonne année 2018.

Le Directeur Général - Laurent CHADAJ

Nous vous souhaitons une très bonne année 2018.



ENQUÊTE SLS

Nous vous rappelons que nous vous avons adressé l'enquête sur les revenus et la situation des occupants.

Si vous n'avez pas répondu à cette enquête, nous vous invitons à nous retourner les documents dans les meilleurs délais pour ne pas avoir à payer un supplément de loyer maximum (qui peut atteindre plus de 1 000€/ mois).

À LOUER

Appartements à Roquefort les Pins, dans Résidence neuve :

- T1 de 29.25 m² à 510,01€ CC avec parking

- T2 à partir de 654.46 CC avec parking

Eau chaude et eau froide comprises dans les charges.

Sous réserve de plafonds de ressources

LES RÉHABILITATIONS D'HABITAT06

Les Canebiers
à Cagnes sur Mer




INFO



L'ordre de service pour une première tranche de travaux a été donné pour la réhabilitation.

Après plusieurs mois de contacts avec les résidents et de préparation minutieuse du chantier, les travaux effectifs commenceront au tout début de l'année 2018, suivra la seconde tranche sitôt le permis de construire obtenu.



De nos jours, les intoxications au monoxyde de carbone font partie des accidents qui pourraient être facilement évités. Elles résultent le plus souvent de l'utilisation d'un appareil de chauffage défectueux ou mal entretenu. Vous pouvez également être concernés par ce problème si votre logement est équipé d'appareils de chauffage et de production d'eau chaude individuels ou bien d'une cuisinière fonctionnant au gaz de ville.

Etre informé peut sauver des vies, chaque année on dénombre en France environ 5 000 intoxications au monoxyde de carbone dont un millier nécessite une hospitalisation et une centaine ont une issue fatale .

HABITAT 06 vous a donc fait un petit résumé en 4 points de l'essentiel à savoir sur le sujet:

1 - Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone (CO) Le CO est un gaz incolore et inodore à température et pression normale, avec une densité voisine de celle de l'air. L'une des principales caractéristiques de ce gaz est sa toxicité dans un environnement confiné.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine.

0,1 % de CO dans l'air tue en 1 heure - 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes - 10 % de CO dans l'air tue immédiatement

2 - Quelles en sont les symptômes ?

- l'intoxication faible dite « chronique » se manifeste par des maux de tête, des nausées, une confusion mentale.
- l'intoxication aiguë entraîne des vertiges, une perte de connaissance, une impotence musculaire, voire le coma et le décès.

3 - Comment survient une intoxication et comment prévenir les risques ?

Dans une majorité des cas, les accidents résultent de :

- ▶ La mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- ▶ L'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- ▶ Du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que des poêles
- ▶ La vétusté des appareils

Il convient donc pour éviter ces accidents de :

- ▶ Faire régulièrement vérifier les installations par un professionnel: pour les chaudières individuelles, ce point est assuré par HABITAT 06 dans le cadre d'un contrat global.
- ▶ Aérer et ventiler le logement, même en hiver
- ▶ Utiliser les appareils conformément à leur destination et à leur mode d'emploi

4 - Que faire en cas d'accident ?

1. Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. Faire évacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants.
3. Appeler les secours : Pompiers au 18 / SAMU au 15
4. Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.



Une brochure éditée par le Ministère de la Santé est disponible en consultation à la loge de votre gardien ou à notre agence.



ENQUÊTE DE SATISFACTION LOCATAIRES

AVISO

Comme annoncé dans notre dernière lettre trimestrielle, une enquête de satisfaction a eu lieu auprès de 200 locataires du 19 au 26 octobre dernier.

Il en sort les principales indications suivantes :

- ▶ Un niveau de satisfaction globale qui se maintient à un bon niveau : 90.5 % (stable par rapport à la précédente enquête de 2015) alors que le niveau de référence des bailleurs sociaux est de 78%,
- ▶ Une satisfaction du logement à 84.6% (référentiel bailleurs :81%),
- ▶ La satisfaction des parties communes à 77.4%, en hausse de 10% par rapport à 2015,
- ▶ La qualité de la relation avec le bailleur est jugée satisfaisante à 94% mais le traitement des demandes est en baisse de 2% à 62.3%. (référentiel bailleurs :53%).



L'amélioration du traitement des demandes, de même que l'évolution de la communication auprès de nos locataires représentent donc nos points d'amélioration prioritaires pour les prochains mois.

2 Nous remercions ceux d'entre vous qui ont participé à cette enquête et nous veillerons à prendre en compte vos remarques afin d'améliorer notre qualité de service.